

COMMUNE DE BELZ (MORBIHAN)

CONTRAT de LOCATION / SALLES

Entre Le Maire de BELZ (ou son représentant)

ET

M. Mme

Domicilié(es),.....

☎ :

AGISSANT

au nom de l'association.....ou en son nom personnel (rayer la mention inutile)

Ci après dénommé(es) «l'organisateur»

Pour l'organisation ou la manifestation suivante :
(Mention obligatoire pour déterminer le prix de la location)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

La commune met à la disposition de l'organisateur la salle dénommée ci-après :

Salle des Astéries 1 80m2 2 80m2 3 80m2 4 60m2

Salle du Grand Saule (60 pers.)

* Salle des Pins (50 pers.)

* Salle J-G Le Formal (650 pers.)

* **à l'usage exclusif des associations**

Pour le confort des riverains, **il est rappelé qu'à 21 heures,**
toutes musiques et autres émissions sonores doivent cesser ou se
réduire à un fond sonore (audible uniquement dans la salle).
**Interdiction de jouer aux ballons dans la cour centrale et les
locaux**

Du à H

Au à H

Pour la somme de : €

En cas de location de salle il n'est pas facturé de location de matériel (tables, tréteaux) : cf art. du règlement

La caution s'élève à €, correspondant à deux fois le prix de la location.

Cette caution sera restituée dans un délai maximum d'une semaine après l'évènement sauf dégradation ou nécessité de nettoyage.

Modalités pratiques

Matériel, véhicules

ADMINISTRATION – SECURITE

Arrêté réglementation sécurité

Présence du gardien de police municipale

Autorisation de publicité

Demande de buvette (à formuler simultanément)

Retrait des clés le à H
Restitution des clés le à H

Fait en deux exemplaires, à BELZ le

L'organisateur,

Le gestionnaire,